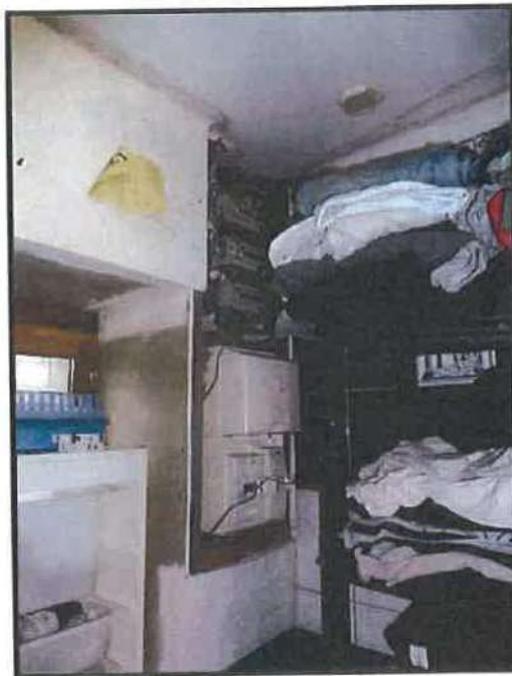




Il est à noter que le compteur, le disjoncteur et le tableau électrique, sont implantés dans cette pièce en façade avant.



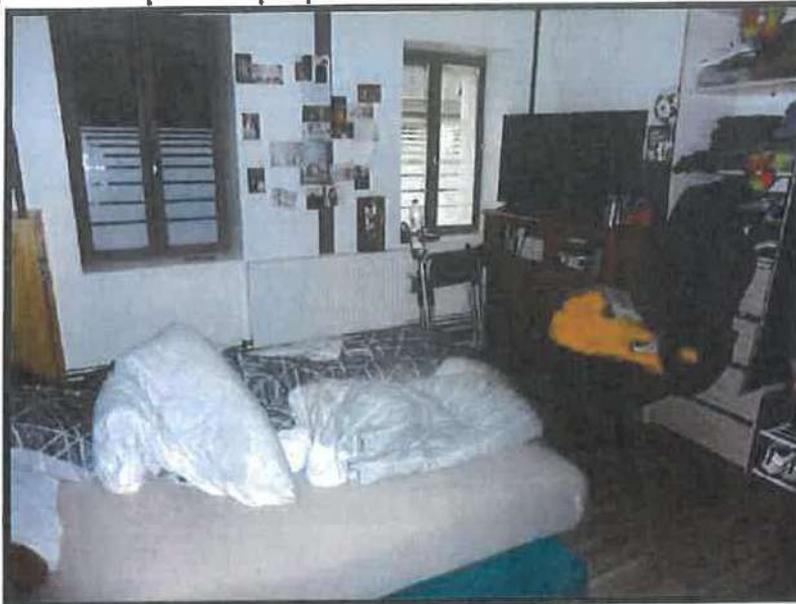
Il existe une porte vers la chambre, aujourd'hui condamnée.

### Chambre

Accès par une porte avec ses poignées.

↳ Sol souple.

↳ Doublage murs et plafond propre.



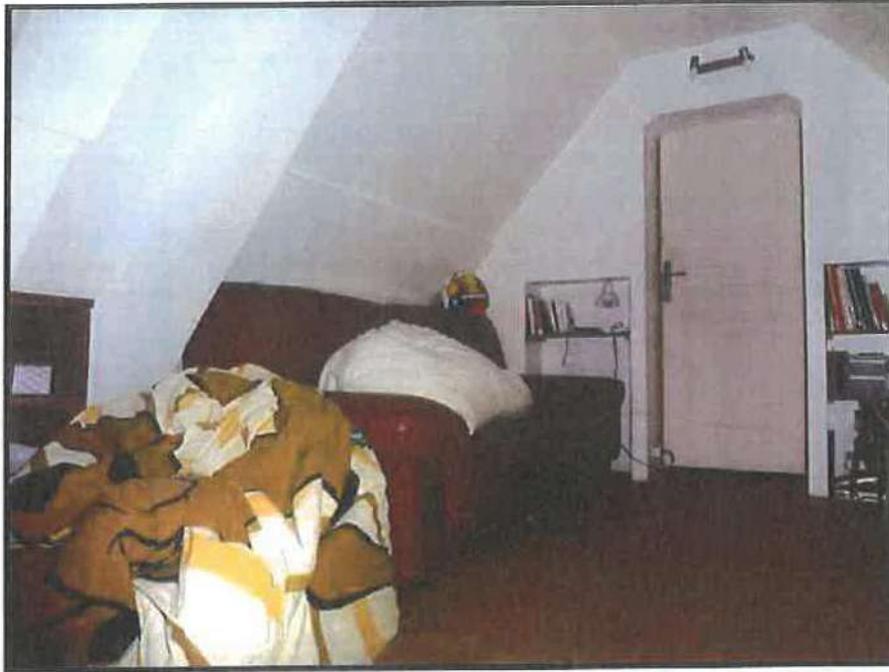
Cette pièce est éclairée par deux fenêtres bois avec double vitrage sur l'extérieur.  
Présence d'un radiateur de chauffage central.

### Premier étage

La cage d'escalier est ouverte sur l'entrée.

Escalier bois avec doublage récent sur murs et plafond débouchant sur un grand palier.



**Grand palier aménagé**

↳ Sol panneaux bois.

↳ Doublage récent.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit de type velux

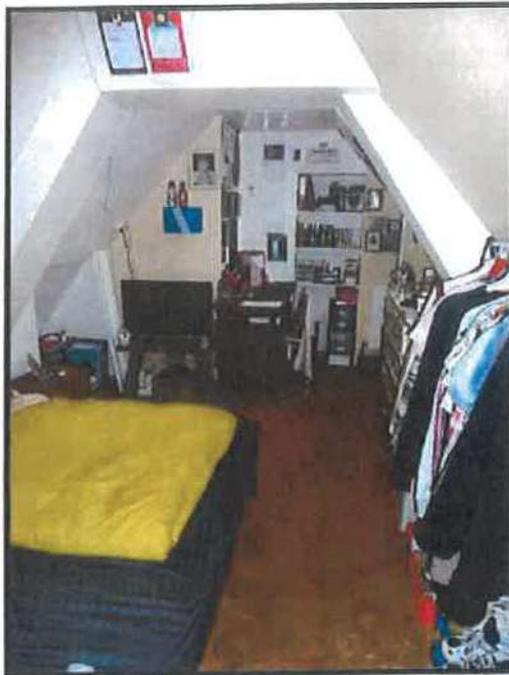


Présence d'un radiateur de chauffage central.

Ce palier distribue deux chambres :

**Chambre en façade arrière**

Accès par une porte.



↳ Revêtements identiques à ceux du palier.  
Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit de type velux.



Présence d'un radiateur de chauffage central.

**Chambre en façade avant**

Accès par une porte.

Elle est identique à la chambre précédemment décrite.

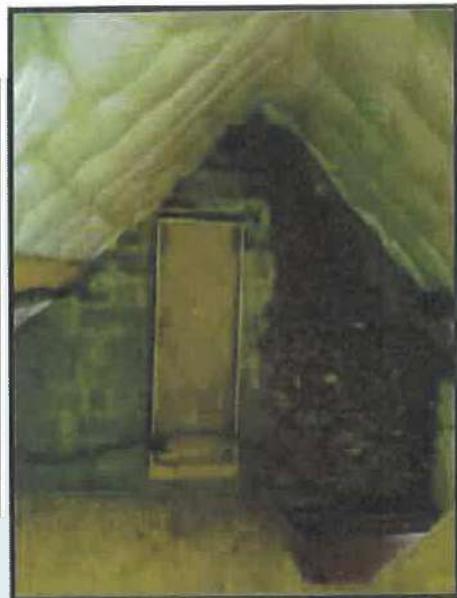
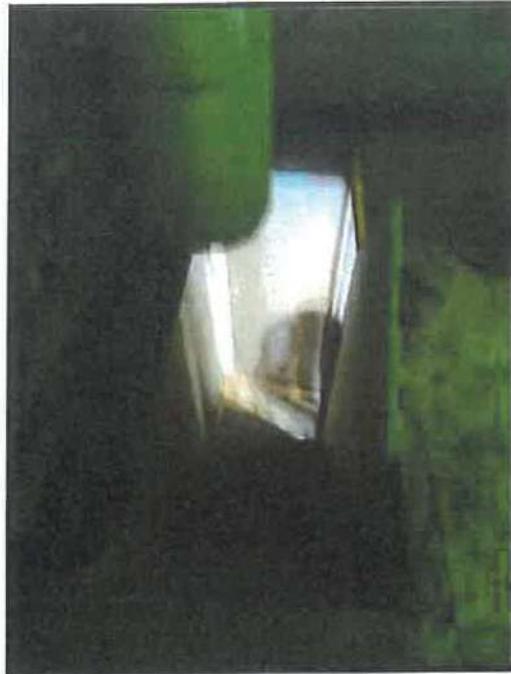
Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit de type velux, de deux petites fenêtres en façade avant en bois, équipées de doubles vitrages.



Il existe un autre accès à l'étage, côté cuisine avec un doublage et une porte sans finition donnant sur un escalier en bois brut, sans finition non plus.



Dans cette cage d'escalier, présence d'un ballon d'eau chaude.  
Cet étage accueille des combles en travaux, sans finition mais isolés.  
Il existe une trémie préparée pour permettre le passage vers l'autre partie du R+1.



## Extérieur

### Vue des façades.

Je procède à des vues des différentes façades, élevées en différentes maçonneries usagées.

### **Parcelle cadastrée Section A n°723**

Elle permet de distribuer l'immeuble bâti sur la parcelle A n°722.

En façade avant, présence des restes d'un mur de briques, de grilles et portail vers une allée partiellement aménagée avec graviers, un commencement de trottoir au niveau de l'entrée, accueillant trois petites dépendances de fortune, équipée d'une terrasse bois et d'un beau jardin, accueillant la cuve à gaz, planté et arboré.



Cet immeuble est équipé d'une citerne au gaz propane et d'une chaudière de chauffage central au gaz.

### **Tout à l'égout**

⇒ Cet immeuble serait raccordé au réseau de tout à l'égout de la ville, selon les déclarations qui me sont faites.



### **OCCUPATION**



L'immeuble est actuellement occupé par la partie saisie et ses deux enfants de 16 et 20 ans.

### **DIAGNOSTICS – MESURES LEGALES**

Le rapport a été dressé ce jour par le Cabinet AXIMO

Mes opération prennent fin avec l'établissement du présent procès-verbal et l'établissement de l'ensemble des diagnostics à 12h15.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit, étant précisé que les constatations ci-dessus reprises sont des constatations visuelles ou résultent de déclarations verbales qui m'ont été faites lors de mon intervention, et qu'il convient de se référer au cahier des conditions de vente qui sera ultérieurement dressé, pour connaître les droits ou contraintes attachés à l'immeuble.

**COÛT : QUATRE CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET VINGT-DEUX CENTIMES TTC**

DROITS FIXES (A.444-3)	220,94	<b>Marc REGULA</b> 
MAJORATION DUREE	150,00	
FRAIS DE DÉPLACEMENT (A. 444-48)	7,67	
TOTAL HT	378,61	
TVA 20,00 %	75,72	
TAXE FORFAITAIRE	14,89	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>469,22</b>	

Acte compris dans l'état mensuel déposé au bureau de l'enregistrement compétent

36 rue de l'Hôpital Militaire – 59044 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 12 84 30 - télécopie : 03 20 54 05 14

 [etude@huissiers-lille.com](mailto:etude@huissiers-lille.com)



## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 536  
Déposée le : 10/11/2020  
Références du dossier : 16018

## Demande de renseignements pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

CAMERAI

## IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDÉ

Identité <sup>1</sup> : SCP THEMES  
Adresse : 3 rue Bayard - BP 50009  
59009 LILLE CEDEX  
(FD - 1901508 CEGG [REDACTED])  
Courriel <sup>2</sup> : dvaas@lthemes.fr  
Téléphone : 03.20.55.93.30  
À LILLE le 08 / 11 / 2020  
Signature (obligatoire) :

## IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques :	Nom (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil	Date et lieu de naissance
	Personnes morales :	Dénomination (en majuscules)	Siège social <sup>3</sup>	N° SIREN
1				
2				
3				

## DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	CATTENIERES	A N°722		
2	CATTENIERES	A N°723		
3				
4				
5				

## PÉRIODE DE DELIVRANCE

## CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956<sup>4</sup> à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

## CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

- le point d'arrivée, au plus tard le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ?  (si oui, cochez la case)

<sup>1</sup> Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). <sup>2</sup> L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

<sup>3</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. <sup>4</sup> ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

BON DE FACTURE (à compléter par l'ADRESSE)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	2	x 12 € =	24 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) : <i>par mail</i>			+ 0 €
		<b>TOTAL =</b>	<b>24 €</b>

**MÉTHODE DE PAIEMENT**

chèque à l'ordre du Trésor public   
 virement   
 numéraire (pour un total inférieur à 300 €)

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  
 défaut ou insuffisance de provision  
 demande non signée et/ou non datée  
 autre : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

*Le comptable des finances publiques,  
Chef du service de publicité foncière*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
CAMBRAI**

**Demande de renseignements n° 5924P02 2020F320  
déposée le 10/11/2020, par Maître THEMES - LILLE**

**Réf. dossier : COMMANDEMENT**

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 30/09/2001  
[ x ] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 4 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 01/10/2001 au 27/05/2020 (date de mise à jour fichier)  
[ x ] Il n'existe que les 4 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 28/05/2020 au 10/11/2020 (date de dépôt de la demande)  
[ x ] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis,

A CAMBRAI, le 19/11/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Karim DEBIEB

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 36 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**



0 5924P02 0000309791 000 V

II - ENTREPRISES ASSURÉES (suite)

B - CHARGES PRIVILÉGIÉES ET HYPOTHÈQUES (suite)

A - ENTREPRISES ASSURÉES ACTIVES (suite)

N° d'ordre	Spécialité	N° de bilan	N° de clôture fiscale	N° de bilan	N° de clôture fiscale	Inventables	Prêts, participations et autres des formalités	Chanceliers	Immutables	Détails, comptes et notes des formalités	Observations
35			101		103						
36			102		104						
37			105		105						
38			107		107						
39			108		107						
40			109		108						
41			110		109						
42			111		110						
43			112		111						
44			115		102						
45			114		103						
46			115		104						
47			110		105						
48			117		105						
49			118		107						
50			119		105						
51			120		109						
52			121		110						
53			122		111						
54			123		112						
55			124		113						
56			125		114						
57			126		115						
58			127		116						
59			128		117						
60			129		118						
61			130		119						
62			131		120						
63			132		121						
64			133		122						
65			134		123						
66			135		124						
67			136		125						
68			137		126						
69			138		127						
70			139		128						
71			140		129						
72			141		130						
73			142		131						
74			143		132						
75			144		133						
76			145		134						
77			146		135						
78			147		136						
79			148		137						
80			149		138						
81			150		139						
82			151		140						
83			152		141						
84			153		142						
85			154		143						
86			155		144						
87			156		145						
88			157		146						
89			158		147						
90			159		148						
91			160		149						
92			161		150						
93			162		151						
94			163		152						
95			164		153						
96			165		154						
97			166		155						
98			167		156						
99			168		157						
100			169		158						
101			170		159						
102			171		160						
103			172		161						
104			173		162						
105			174		163						
106			175		164						
107			176		165						
108			177		166						
109			178		167						
110			179		168						
111			180		169						
112			181		170						
113			182		171						
114			183		172						
115			184		173						
116			185		174						
117			186		175						
118			187		176						
119			188		177						
120			189		178						
121			190		179						
122			191		180						
123			192		181						
124			193		182						
125			194		183						
126			195		184						
127			196		185						
128			197		186						
129			198		187						
130			199		188						
131			200		189						
132			201		190						
133			202		191						

14-1-80



U 5924P02 0000309832 000 R

**FICHE No 2** Commune **Cattenières**

Prénoms : **Benoit** N° : **1101947**

Etat : **Belgique**

Profession : **Reposé**

Adresse : **127 Avenue de la République, 1310 Wavre**

III. - FAMILIERS CONCERNANT LES INTERDITS EXTRAITES

IV. - INTERDITS EXTRAITES

No de l'Etat	Nom	Prénoms	Sexe	Age	Etat	Profession	Adresse	Observations
1	Benoit	Benoit	M	37	Reposé			
2	Benoit	Benoit	M	38	Reposé			
3	Benoit	Benoit	M	39	Reposé			
4	Benoit	Benoit	M	40	Reposé			
5	Benoit	Benoit	M	41	Reposé			
6	Benoit	Benoit	M	42	Reposé			
7	Benoit	Benoit	M	43	Reposé			
8	Benoit	Benoit	M	44	Reposé			
9	Benoit	Benoit	M	45	Reposé			
10	Benoit	Benoit	M	46	Reposé			
11	Benoit	Benoit	M	47	Reposé			
12	Benoit	Benoit	M	48	Reposé			
13	Benoit	Benoit	M	49	Reposé			
14	Benoit	Benoit	M	50	Reposé			
15	Benoit	Benoit	M	51	Reposé			
16	Benoit	Benoit	M	52	Reposé			
17	Benoit	Benoit	M	53	Reposé			
18	Benoit	Benoit	M	54	Reposé			

Observations : **127 Avenue de la République, 1310 Wavre**

IV. - INTERDITS EXTRAITES

No de l'Etat	Nom	Prénoms	Sexe	Age	Etat	Profession	Adresse	Observations
1	Benoit	Benoit	M	37	Reposé			
2	Benoit	Benoit	M	38	Reposé			
3	Benoit	Benoit	M	39	Reposé			
4	Benoit	Benoit	M	40	Reposé			
5	Benoit	Benoit	M	41	Reposé			
6	Benoit	Benoit	M	42	Reposé			
7	Benoit	Benoit	M	43	Reposé			
8	Benoit	Benoit	M	44	Reposé			
9	Benoit	Benoit	M	45	Reposé			
10	Benoit	Benoit	M	46	Reposé			
11	Benoit	Benoit	M	47	Reposé			
12	Benoit	Benoit	M	48	Reposé			
13	Benoit	Benoit	M	49	Reposé			
14	Benoit	Benoit	M	50	Reposé			
15	Benoit	Benoit	M	51	Reposé			
16	Benoit	Benoit	M	52	Reposé			
17	Benoit	Benoit	M	53	Reposé			
18	Benoit	Benoit	M	54	Reposé			

## RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 27/05/2020

N° d'ordre : 1      Date de dépôt : 09/10/2007      Référence d'enlèvement : 5924P02 2007P4774      Date de l'acte : 03/09/2007  
 Nature de l'acte : VENTE  
 Rédacteur : NOT DEROUVROY / CAUDRY CEDEX

## Disposition n° 1 de la formalité 5924P02 2007P4774 :

## Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	SAGNIEZ	30/12/1910
4	SAGNIEZ	28/03/1943
5	SAGNIEZ	01/10/1947

## Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	[REDACTED]	03/10/1973
2	[REDACTED]	12/10/1977

## Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	CATTENIERES	A 722 B A 723		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenoyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 90.000,00 EUR

Complément : Acquéreurs bénéficiaires chacun pour moitié indivise.

N° d'ordre : 2      Date de dépôt : 07/10/2010      Référence d'enlèvement : 5924P02 2010V2150      Date de l'acte : 05/10/2010  
 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE  
 Rédacteur : ME DEFFRENNES / LILLE  
 Domicile élu : LILLE en l'étude

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 27/05/2020**

*Disposition n° 1 de la formalité 5924P02 2010V2150 :*

**Créanciers**

Numéro ..... Désignation des personnes ..... Date de Naissance ou N° d'identité .....

1 ..... COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

**Propriétaire Immeuble / Contre**

Numéro ..... Désignation des personnes ..... Date de Naissance ou N° d'identité .....

1 ..... [REDACTED] ..... 03/10/1973

2 ..... [REDACTED] ..... 12/10/1977

**Immeubles**

Prop.Imm/Contré Droits ..... Commune ..... Désignation cadastrale ..... Volume ..... Lot .....

A 722 à A 723

Montant Principal : 130.374,01 EUR Accessoirés : 11.243,99 EUR Taux d'intérêt : 4,70 %  
Date extrême d'effet : 07/10/2013

Complément : En vertu d'une ordonnance du 29/09/2010 rendue par le Juge de l'Exécution au Tribunal de Grande Instance de Cambrai.

**N° d'ordre : 3**

Date de dépôt : 03/10/2013

Référence d'enlèvement : 5924P02 2013V1927

Date de l'acte : 02/10/2013

Nature de l'acte : **RENOUVELLEMENT D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 07/10/2010 Sages**  
: 5924P02 Vol 2010V N° 2150

Rédacteur : ADM MME LA JUGE D'EXECUTION DU TGI / CAMBRAI

Domicile élu : Me DEFFRENNES avocat, membre de la Société THEMES, à LILLE en l'étude

*Disposition n° 1 de la formalité 5924P02 2013V1927 :*

**Créanciers**

Numéro ..... Désignation des personnes ..... Date de Naissance ou N° d'identité .....

1 ..... COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

**Propriétaire Immeuble / Contre**

Numéro ..... Désignation des personnes ..... Date de Naissance ou N° d'identité .....

1 ..... [REDACTED] ..... 03/10/1973

2 ..... [REDACTED] ..... 12/10/1977

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 27/05/2020

Disposition n° 1 de la formalité 5924P02 2013V1927 :

Immeubles  
 Prop.Imm/Contre Droits Commune CATTENIERES Volume Désignation cadastrale A 722 à A 723 Lot

Montant Principal : 130.374,01 EUR Accessoires : 11.243,99 EUR  
 Date extrême d'effet : 03/10/2016

Complément : En vertu d'une ordonnance du 29/09/2010 rendue par le Juge de l'Exécution au Tribunal de Grande Instance de Cambrai.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 23/10/2013	Référence d'enlèvement : 5924P02 2013V2089	Date de l'acte : 27/06/2013
Nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE JUDICIAIRE</b>			
Rédacteur : ADM COUR D'APPEL / DOUAI			
Domicile élu : A LILLE AU CABINET DE Me DEFFRENNES (SCP THEMES)			

Disposition n° 1 de la formalité 5924P02 2013V2089 :

Créanciers  
 Numéro Désignation des personnes Date de Naissance ou N° d'identité  
 COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

Propriétaire Immeuble / Contre  
 Numéro Désignation des personnes Date de Naissance ou N° d'identité  
 1 [REDACTED] 03/10/1973  
 2 [REDACTED] 12/10/1977

Immeubles  
 Prop.Imm/Contre Droits Commune CATTENIERES Volume Désignation cadastrale A 722 à A 723 Lot

Montant Principal : 140.118,00 EUR Accessoires : 4.863,28 EUR  
 Date extrême d'effet : 21/10/2023

Complément : En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le T G I de Cambrai le 19/01/2012 et de la grosse dûment exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Douai le 27/06/2013, signifié le 01/08/2013, la Compagnie Européenne De Garanties et Caution venant aux droits de la SACCEF.

**CERTIFICAT DE DEPOT DU 28/05/2020 AU 10/11/2020**

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
10/11/2020 D06561	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI REGULA LILLE	23/10/2020	S.A. COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS [REDACTED]	S00020

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 9 pages y compris le certificat.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
CAMBRAI  
1, RUE DE LA PAIX DE NIMEGUE  
59409 CAMBRAI CEDEX  
Téléphone : 0327736481  
Télécopie : 0327736488  
Mél. : [spf.cambrai@dgp.finances.gouv.fr](mailto:spf.cambrai@dgp.finances.gouv.fr)**

**Maître THEMES - LILLE  
3 RUE BAYARD  
BP 30009  
59009 LILLIC CEDEX**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 19/11/2020

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5924P02 2020F320**

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 10/11/2020

**IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE**

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
138	CATTENIERES	A 722 à A 723		

**FORMALITES PUBLIEES**

N° d'ordre : 1      date de dépôt : 09/10/2007      références d'enlissement : 5924P02 2007P4774      Date de l'acte : 03/09/2007

nature de l'acte : VENTE

N° d'ordre : 2      date de dépôt : 07/10/2010      références d'enlissement : 5924P02 2010V2150      Date de l'acte : 05/10/2010

nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE

N° d'ordre : 3      date de dépôt : 03/10/2013      références d'enlissement : 5924P02 2013V1927      Date de l'acte : 02/10/2013

nature de l'acte : RENOUVELLEMENT D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 07/10/2010  
Sages : 5924P02 Vol 2010V N° 2150

N° d'ordre : 4      date de dépôt : 23/10/2013      références d'enlissement : 5924P02 2013V2089      Date de l'acte : 27/06/2013

nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE

République Française

Commune de  
**CATTENIERES****CERTIFICAT D'URBANISME**

délivré par le Maire au nom de la Commune

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier :
Déposée le 13/11/2020	Complétée le	N° CUa059138200020
Par : Représenté par : Demeurant à :	S.C.P. THEMES M. Francis DEFFRENNES 3 rue Bayard 59000 LILLE	
Type de demande :	Certificat d'urbanisme « information » en application de l'article L 410-1-a du code de l'urbanisme	
Sur un terrain sis :	16 RUE JEAN JAURES - 59217 CATTENIERES	Cadastré : A 722, A 723

**Le Maire :**

Vu la demande de certificat d'urbanisme susvisée, et les pièces constituant le dossier ;  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 410-1, R 410-1 et suivants ;  
 Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis approuvé le 23 novembre 2012 ;  
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/05/2016 emportant mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis (DUP centre historique et d'interprétation de la bataille de Cambrai et du tank de Flesquières) ;  
 Vu la délibération du comité syndical du SMPETR du Pays du Cambrésis en date du 11 juillet 2018 prescrivant la révision complète du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis (SCoT) ;

Vu le plan local d'urbanisme (P.L.U.) approuvé le 19 juillet 2017 ;  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2017 approuvant la mise en place du droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U, UF, Uj, Un, Us, Uv, U(r), U(c) et U(pe)) ;  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2007 soumettant les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal ;

**CERTIFIE**

**Article 1 :** Le terrain est situé dans une zone régie par le plan local d'urbanisme (P.L.U.) approuvé le 19 juillet 2017 : zone et Uj (cf. plan joint).

**Article 2 :** Le terrain est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) au bénéfice de la commune.

**Article 3 :** Le terrain est grevé des servitudes d'utilité publique et obligations diverses énoncées ci-dessous :

\* **Servitudes d'utilité publique :****Protection des réseaux de télécommunications :**

- servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles (PT2)

**Relations aériennes :**

- protection aéronautique de dégagement (T5)

- protection concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement (T7)

\* **Obligations diverses et prescriptions particulières :**

- L'attention du demandeur est attirée sur le fait que l'établissement d'un plan de prévention du risque « mouvement de terrain » et du risque « inondation » a été prescrit par arrêtés préfectoraux des 13/02/2001 et 19/06/2001 pour l'ensemble des communes de l'arrondissement de Cambrai.

- protection des sites archéologiques.

- Protection des cimetières (INT1)

- Aléa argile : Faible

**Article 4 :** Les taxes suivantes seront assises et liquidées pour les permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable déposés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 :

- Taxe d'aménagement
- Redevance d'archéologie préventive (*en application de l'article L.332-6(4°) du code de l'urbanisme*)

**Article 5 :** Les participations ci-dessous pourront être prescrites par un permis de construire ou, en cas de permis tacite ou de non-opposition à une déclaration préalable, par un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de décision tacite de non-opposition.

En cas de permis d'aménager, elles peuvent être prescrites sous la forme forfaitaire définie à l'article L 332-12 du code de l'urbanisme.

\* **Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :**

- Participations pour équipements publics exceptionnels (article L.332-8)

\* **Participations préalablement instaurées par délibération :**

- Participation pour voiries et réseaux (article L. 332-6-1-2<sup>ème</sup>-d).

**OBSERVATIONS :**

**Sismicité :**

- **la commune est située en zone 3 (sismicité modérée), suite aux décrets n° 2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique, et n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité de territoire français**

Fait à CATTENIERES, le - 4 DEC. 2020

Le Maire  
Daniel FORRIERES



**INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT**

- L'accord sur le caractère réalisable de l'opération porte exclusivement sur la localisation approximativement du ou des bâtiments dans l'unité foncière, leur destination et sur les modalités de desserte par les équipements publics.

- **DURÉE DE VALIDITÉ :** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.

- **EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME :** Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas vocation d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

- **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Vous pouvez également déposer un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'urbanisme ou du Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensevelissement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) que le certificat d'urbanisme ne vérifie pas.





COURRIER ARRIVÉ LE  
18 NOV. 2020  
MURS MITOYENS

### 5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui  Non

Eau potable : Oui  Non

Assainissement : Oui  Non

Électricité : Oui  Non

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?		Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			

Observations :

ARRIVÉ LE  
13 NOV. 2020  
CATTENIERES

### 6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À LILLE

Le : 6 novembre 2020

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

18 NOV. 2020

MURS MITOYENS

### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer la première dans la rubrique 4 puis les suivantes ci-dessous. Veuillez également indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie et dans la rubrique 4 la superficie totale du terrain.

Préfixe :  Section :  Numéro :  0 7 2 3

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 1.485 m<sup>2</sup>

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :  Section :  Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....



18 NOV. 2020

4/6

MURS MITOYENS



## Note descriptive succincte du projet

Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

Description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...)

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

- indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

ARRIVÉ LE

13 NOV. 2020

CATTENÈRES

- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.



# Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

N° 51191#03

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

## 1. Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

• Il existe deux types de certificat d'urbanisme

a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
- la liste des taxes et des participations d'urbanisme.

b) Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

• Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

• La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

• Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur.

Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

13 NOV. 2020

CATTENIERES

## 2. Modalités pratiques

• Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

• Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

• Où déposer la demande de certificat d'urbanisme ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

• Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

18 NOV. 2020

MURS MITOYENS

## 3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande

Pièces à joindre	A quoi ça sert ?	Conseils
<input type="checkbox"/> CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	<p>Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve.</p> <p>Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.</p>	<p>Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler l'adresse du terrain</li> <li>- Représenter les voies d'accès au terrain ;</li> <li>- Représenter des points de repère.</li> </ul> <p>L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet.</p> <p>Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ;</p> <p>Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan focal d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.</p>
Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]		
<input type="checkbox"/> CU2. Une note descriptive succincte	<p>Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.</p>	<p>Elle précise selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...),</li> <li>- la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ;</li> <li>- la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.</li> </ul>
S'il existe des constructions sur le terrain :		
<input type="checkbox"/> CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	<p>il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.</p>	<p>Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.</p>

ARRIVÉ LE

13 NOV. 2020

CATTENIERES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

COURRIER ARRIVÉ  
18 NOV. 2020  
MURS MITOIGÉS

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le Centre des impôts foncier suivant :  
Pôle topographique de gestion cadastrale  
Centre des finances publiques Rue Racul  
Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tel : 0327 446502 - fax  
plgc.nord-  
valenciennes@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ARRIVÉ  
13 NOV. 2020  
CATTENIERES

Département :  
NORD

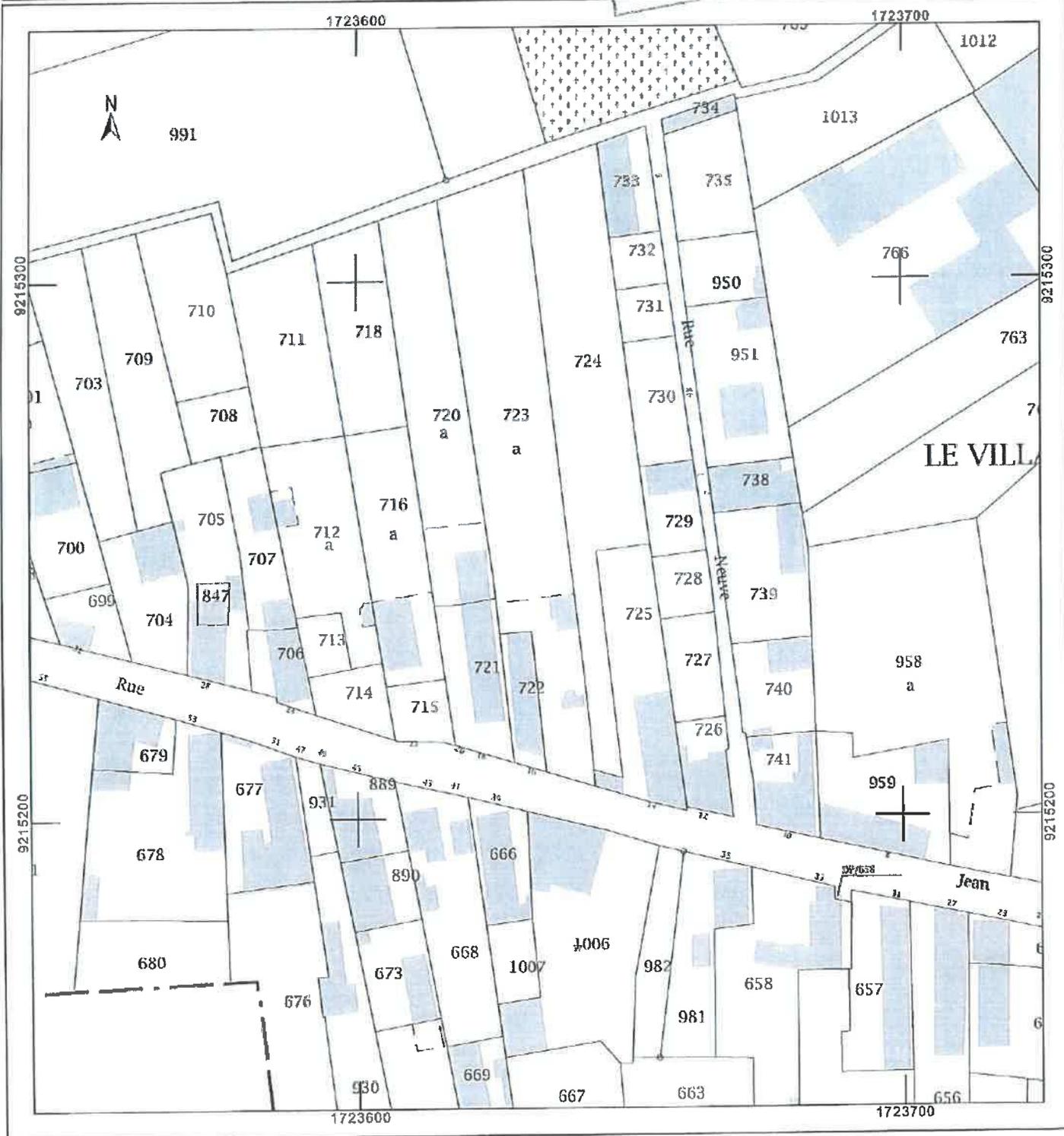
Commune :  
CATTENIERES

Section : A  
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :  
Pôle topographique de gestion cadastrale  
Centre des finances publiques Rue Raoul  
Follereau 60322  
30322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 0327146502 -fax  
nrs.nord-  
valenciennes@dgi.fr/finances.gouv.fr

PLAN DE SITUATION

COURRIER ARRIVÉ  
18 NOV. 2020  
MURS MITOYENS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

ARRIVÉ  
13 NOV. 2020

cadastre.gouv.fr

CATTENIERES

Département :  
NORD

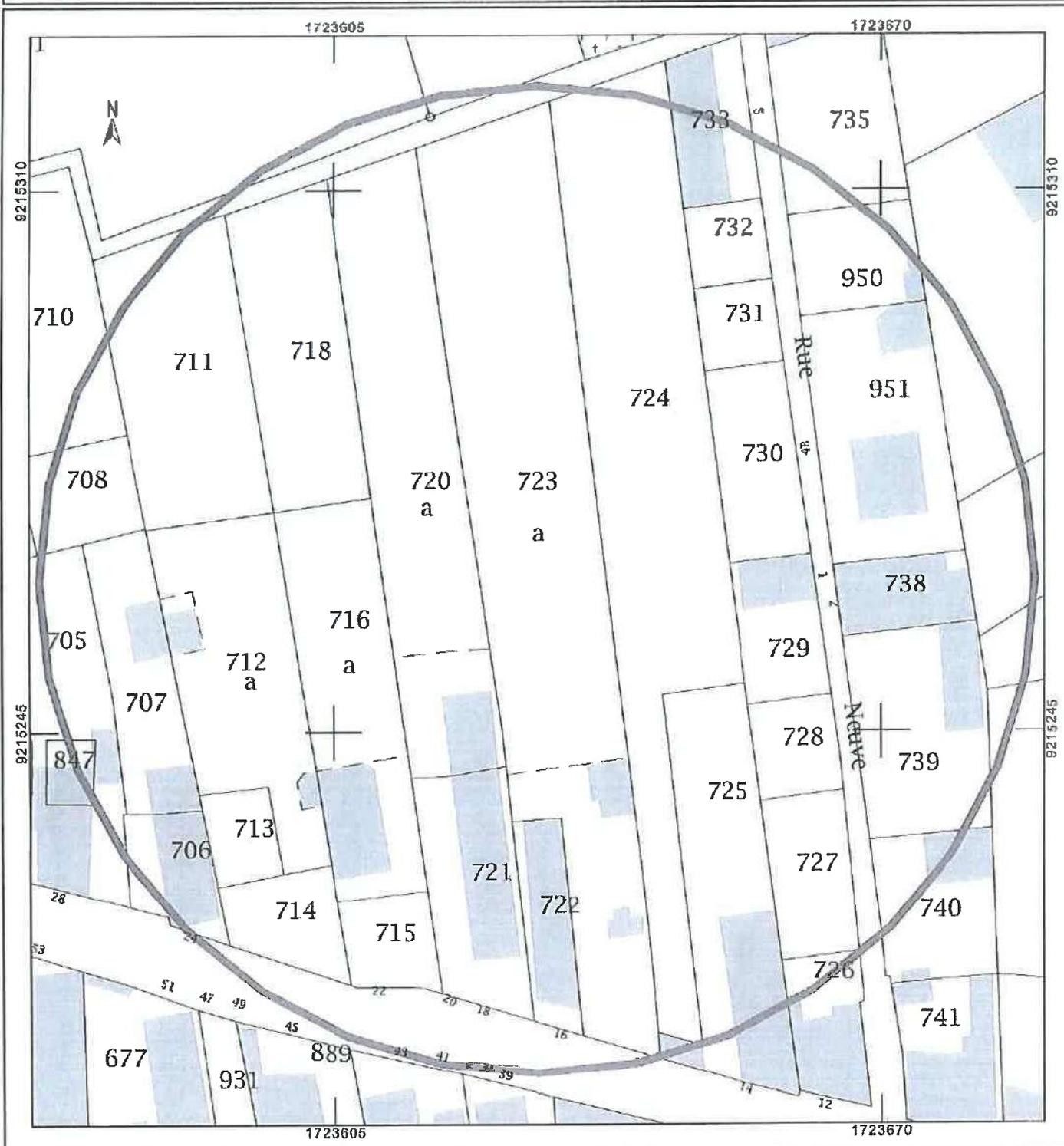
Commune :  
CATTENIERES

Section : A  
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 13/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics





Département :  
NORD

Commune :  
CATTENIERES

Section : A  
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC60  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle topographique de gestion cadastrale  
Centre des finances publiques Rue Raoul  
Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 0327148502 - fax  
plgc.nord-  
valenciennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadasre.gouv.fr](http://cadasre.gouv.fr)



